

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 19 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(1) Le titulaire d'un permis peut présenter au ministre une demande de renouvellement de son permis au moyen de la formule qu'il fournit	11(1)	19 déc. 2024	
Commentaires : Ce formulaire n'a pas été reçu alors il doit être reçu immédiatement.			
6(1) La demande de renouvellement du permis est présentée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de celui-ci.	6(1)	19 déc. 2024	
Commentaires : La demande de renouvellement n'a pas été reçu et dépasse le 90 jours. L'exploitant doit envoyer une demande de renouvellement immédiatement.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer le lavage des mains, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur.

original signé par  
Paula Morin

Le 19 décembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Isabelle LeBlanc

Le 19 décembre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date